



29

1-2005

Actu API

L'ESSENTIEL
DU PROGRAMME
EUROPÉEN MIEL.

La varroase en 2005



Des changements plus ou moins rapides

Aujourd'hui, plus personne ne remet en question la présence de varroas dans son rucher. La question de la survie de l'apiculture avec ce parasite, qui se posait voici dix ans, ne se présente plus avec la même acuité.

L'objectif d'arriver à un seuil de varroas proche de zéro semble révolu. On parle par contre de plus en plus de tolérance, de traitement adapté... Cet objectif se limite maintenant à éviter d'atteindre un seuil de varroas dommageable pour les abeilles.

Côté produits, les questions d'hier sont toujours d'actualité. Que peut-on utiliser comme produit et comment traiter au mieux ?

Le cadre sanitaire a évolué rapidement. Par le passé, le ministère de l'agriculture organisait une lutte contre ce parasite en apportant une aide aux apiculteurs pour l'achat de produits. Aujourd'hui, suite à la régionalisation de l'apiculture, cette aide n'existe plus. C'est l'AFSCA (Agence fédérale de Sécurité de la Chaîne alimentaire) qui se charge du contrôle de l'utilisation des produits. Suite à la nouvelle législation relative à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire (AR du 14/11/2003), elle sera amenée à vérifier que les apiculteurs ont bien renseigné les produits de traitement utilisés (type de produit, quantité utilisée et date de traitement).

Dans ce cadre, les produits illicites n'ont plus leur place.



Varroa jacobsoni* ou *Varroa destructor

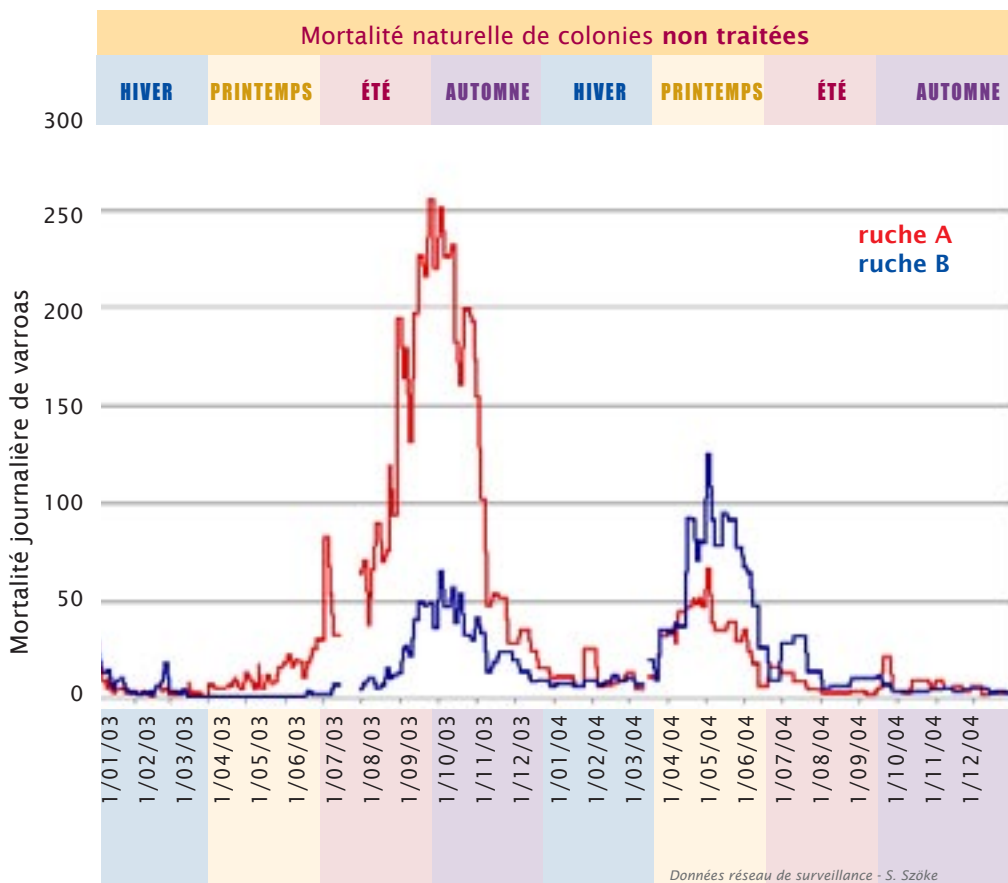
Suite à l'analyse génétique de l'ADN des varroas, les chercheurs ont constaté que le varroa présent sur nos abeilles était légèrement différent du varroa mis en évidence dans sa zone d'origine. Sachant cela, les chercheurs ont dû lui trouver un

nouveau nom. C'est de là que vient cette modification. Si le nom a changé, le varroa reste pourtant bien le même.

Le plateau grillagé : qu'en penser ?

Depuis la première année du programme européen de soutien à l'apiculture, un groupe d'apiculteurs compte les varroas qui tombent sur les plateaux de contrôle, glissés sous les planchers grillagés. Ces comptages très réguliers représentent un travail considérable. Il n'est pas rare de comptabiliser plusieurs milliers de varroas durant une année par ruche. Ce travail nous permet aujourd'hui d'avoir une bonne idée de la dynamique de ces acariens dans notre région.

Voici les comptages réalisés pendant deux ans sur deux colonies non traitées. On constate que les chutes naturelles peuvent être très importantes et qu'elles varient en fonction des années et des ruches.



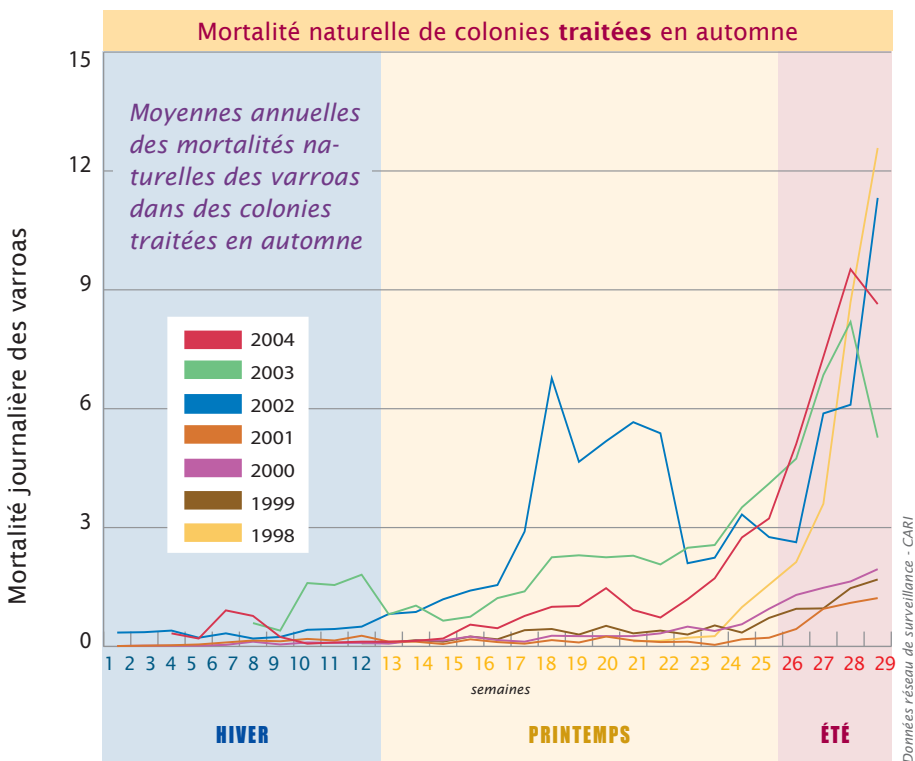
Chaque apiculteur équipé d'un plancher grillagé peut en retirer plusieurs enseignements sur les mortalités naturelles :

DYNAMIQUE DE CHUTE DES ACARIENS

■ Les mortalités naturelles vont progresser lentement en début d'année et s'intensifier à partir du mois de juin ou de juillet. Dans des ruches non traitées, c'est généralement pendant le mois d'août que l'on va observer les chutes les plus importantes. Par la suite, elles vont se réduire progressivement pour atteindre un seuil minimum en période froide et sans couvain.

■ On peut observer une augmentation rapide des mortalités naturelles, correspondant habituellement à une période de réduction importante de la ponte (problème de disette, fièvre d'essaimage,...). Un regain d'activité après une période froide (surtout en basse saison) ou suite à une perturbation importante de la colonie (visite, nourrissage, apport ou retrait de matériel...) va également augmenter les chutes naturelles.

■ Une diminution de la mortalité naturelle des varroas sera observée lors de la période de développement de la ponte de la reine.



ÉVALUATION DE LA POPULATION DE VARROAS

- Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'évaluer correctement le nombre de varroas présents dans une ruche avec couvain sur base des mortalités naturelles.
- Malgré cela, lorsqu'on dénombre plus de 50 varroas sur une journée, on peut considérer que l'infestation est importante et risque de mettre en péril la survie de la colonie.

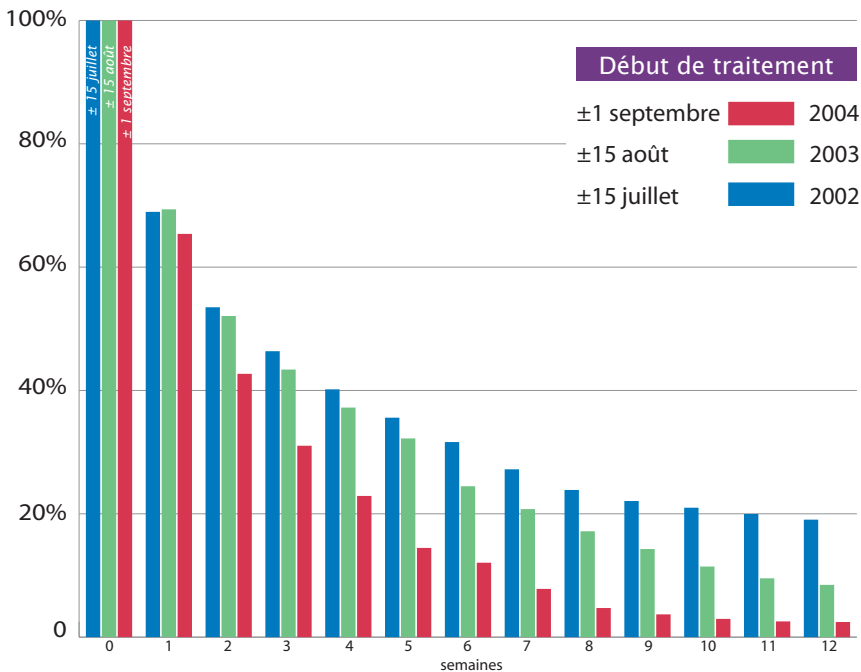
ATTENTION

S'il est normal d'observer des mortalités naturelles relativement importantes (supérieures à 10 varroas par jour) en juillet ou en août, ce phénomène est plus inquiétant s'il est observé en mars ou en avril. Il faut alors porter son attention sur la présence éventuelle d'abeilles malformées et/ou de couvain troué. Si ces observations se confirment, un traitement doit s'envisager très rapidement sous peine de perdre la colonie.



Photos : S. Szóke





Données réseau de surveillance - CARI

Evolution des pourcentages de varroas présents dans la colonie au fil du traitement Apivar. Plus le traitement est réalisé tardivement (sans couvain), plus il est efficace.

ATTENTION

Dans les quinze derniers jours du traitement, si le nombre de varroas qui tombent reste relativement constant (ex. : ± 10/jour), on peut s'attendre à une inefficacité au moins partielle du produit. Un traitement complémentaire est alors à envisager.

EN CAS DE TRAITEMENT

Le plateau graissé sous la ruche est indispensable si l'on veut vérifier comment se déroule le traitement. Un traitement efficace fait tomber les varroas présents sur les abeilles dans les premiers jours. Durant les deux semaines qui suivent, les acariens qui sortent du couvain seront tués à leur tour par le produit. Par la suite, les chutes devraient être de moins en moins importantes, pour tendre vers zéro. Pourtant, les observations réalisées correspondent rarement à cela. Il faut donc prolonger les traitements avec les rubans au-delà des six à huit semaines préconisées et traiter de préférence lors de périodes de régression du couvain.

Comment bien traiter ?

TRAITEMENT D'AUTOMNE

Normalement, une colonie bien traitée en fin de saison commence l'année apicole avec un faible nombre d'acariens. Située dans un environnement non infesté de varroas, elle peut normalement attendre la fin de saison (vers le 15 septembre) avant l'application d'un produit comme l'APIVAR. Nous préconisons l'utilisation de deux rubans par ruche à partir de la mi-septembre durant 8 à 10 semaines. Dans ce cas, on veillera à ce que ces rubans restent en contact avec les abeilles pendant tout le traitement (environ deux mois). Un ruban est suffisant pour une ruchette.

TRAITEMENT INTERMÉDIAIRE

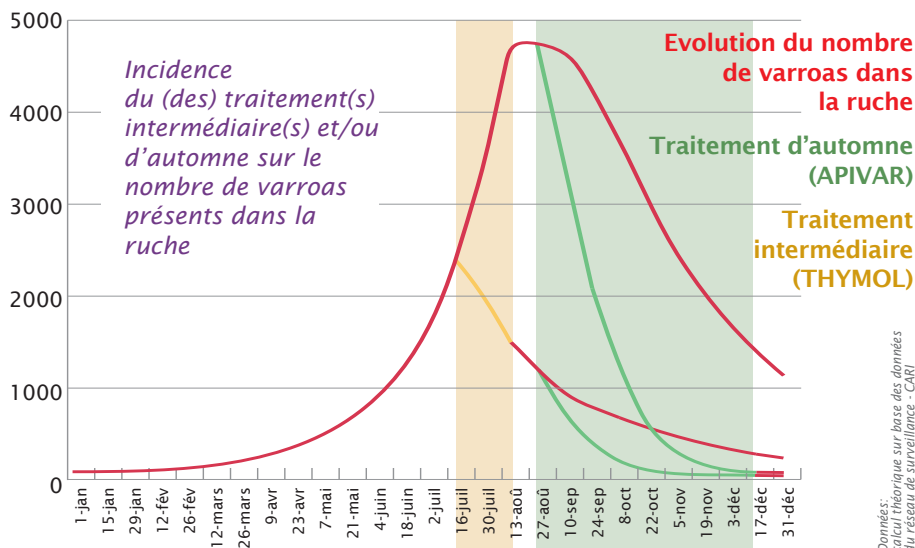
Si le traitement effectué l'année précédente n'a pas été efficace ou si la colonie a fait l'objet d'infestations extérieures, ou encore si elle est par-

ticulièrement sensible aux varroas, un traitement devra se faire dès le retrait des hausses en juillet. On parle dans ce cas de traitement intermédiaire. Son objectif est de dégorger la ruche de ses varroas avant la production des abeilles d'hiver qui, sans cela, ne passeraient pas la mauvaise saison.

À ce moment de l'année, vu la présence de couvain, aucun produit actuel n'a une efficacité suffisante. Un traitement de fin de saison reste donc nécessaire.

TRAITEMENT DES ESSAIMS

Il est conseillé de traiter les essaims. L'absence de couvain assure une efficacité optimale de la plupart des produits. Par exemple, un ruban d'APIVAR placé au centre de la grappe pendant trois jours permet de traiter correctement un bel essaim.



Données : calcul théorique sur base des données du réseau de surveillance - CARI

LES PRODUITS, QUE PEUT-ON UTILISER ?

Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'une grande palette de produits pour traiter nos ruches.

4 conditions sont indispensables pour utiliser un produit.

Il doit être :

- efficace contre le parasite,
- sans risque pour l'utilisateur,
- sans risque pour l'abeille,
- sans risque pour le consommateur des produits provenant des ruches traitées.

Ces conditions sont d'ailleurs exigées avant d'agréer officiellement un produit de traitement. L'efficacité d'un produit peut diminuer suite à l'apparition de varroas résistants (cas de l'APISTAN).

En pratique, pour le traitement intermédiaire, nous n'avons que deux solutions : utiliser un diffuseur avec de l'acide formique ou un produit à base de thymol (APIGUARD ou API LIFE VAR).

ATTENTION

D'autres produits neurotoxiques sont également utilisés par certains apiculteurs (roténone...). Le plus souvent, les conditions reprises ci-dessus ne sont pas remplies, c'est-à-dire que l'apiculteur, les abeilles et/ou les consommateurs s'exposent à de réels risques. Ce n'est pas parce qu'un produit est naturel qu'il ne présente pas de danger pour la santé.

Ces deux pistes ne bénéficient pas pour l'instant d'une autorisation légale.

Pour le traitement de fin de saison, nous avons le choix entre l'APIVAR et le PERIZIN. Bien que la molécule soit agréée sur le plan européen, il n'existe pas de formulation de l'acide oxalique disposant d'un agrément pour l'instant.

• Campagne • 2005

Cette année, nous vous proposons comme l'an dernier de commander vos rubans d'APIVAR par le biais du bon de commande ci-joint. Il doit être renvoyé pour le 8 juin au plus tard. Les rubans seront livrés à votre domicile par la poste vers la mi-septembre.